

Conseil Municipal
5 juin 2026

Procès-verbal

Administration Générale et Ressources Humaines - Marchés Publics - Affaires Juridiques - Sécurité, Etat Civil et Elections

Rapporteur : Patrick COMTE

1. Elections sénatoriales - Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants
M. COMTE énonce les noms des candidats aux fonctions de délégués suppléants de la liste n°1 qui lui a été transmise. Il fait ensuite procéder aux opérations électorales.
2. Motion portée par le SYDED - Réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité
M. COMTE donne lecture du rapport.
Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

Rapporteur : Agathe HENRIET

3. Remboursement de frais avancés par un agent
Mme HENRIET donne lecture du rapport.
Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.
4. Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes
Mme HENRIET donne lecture du rapport.
Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.
5. Orientations et crédits affectés à la formation des élus locaux
Mme HENRIET donne lecture du rapport.
M. LAITHIER aurait souhaité que les montants soient plus hauts, au moins pour les deux premières années pour que les élus puissent se former, car la grande majorité d'entre eux sont nouveaux dans ce Conseil municipal. Il a fait cette remarque en commission, où on lui a répondu que cela pouvait être réajusté si besoin.
M. COMTE confirme. Selon les besoins, une décision modificative sera prise.
Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.
6. Révision exceptionnelle et expérimentale des tarifs des droits d'étalage sur le domaine public dans le cadre de la piétonisation de la Rue de la République
Mme HENRIET donne lecture du rapport.
M. COMTE explique que dans le cadre de la piétonisation, il est proposé de mettre l'espace public à disposition des commerçants. Il est interdit sauf conditions exceptionnelles de le faire gratuitement.
M. GUINCHARD demande si ce n'est pas plus simple, pour les services, de

voter l'exonération complète, plutôt que de le faire à 1 euro. Est-ce que la piétonnisation ne peut pas être considérée comme une décision politique exceptionnelle qui ouvre droit à l'exonération ?

M. COMTE comprend, mais comme le tarif de 1 euro ne s'applique qu'à partir du 21 juin, il y a le précédent tarif avant le 21 juin. La facture annuelle sera moins élevée que les autres années.

M. LAITHIER note qu'il est écrit le 15 juin dans la délibération et non le 21 juin.

M. COMTE répond que le 15 juin marque la mise en place des éléments décoratifs. Du 15 au 21, la rue sera fermée mais en travaux. Ce nouveau tarif va concerner tous les commerces de la Ville. Il faut que les deux côtés puissent prendre l'espace public pour le rendre attractif.

M. GUINCHARD souhaiterait qu'il y ait des groupes de travail qui se mettent en place sur cette piétonisation, pour que les groupes de la minorité puissent apporter leurs idées et participer à ce projet structurant qui va changer la vie des Pontissaliens. Parce qu'il est commerçant, il a découvert à la réunion des commerçants ce qui se passait. Il serait bien d'être intégrés à ces différents projets, structurants pour la Ville. La minorité a aussi des réflexions intéressantes pour la majorité.

M. COMTE annonce qu'il y aura une réunion le 18 avec les commerçants et le 19 avec les résidents. Il leur propose déjà d'assister à ces deux réunions s'ils le peuvent et qu'ensuite un groupe de travail soit fait pour amender.

M. GUINCHARD estime qu'il s'agit-là d'un projet structurant pour toute une durée de mandat et même bien plus, donc il serait bien qu'une commission bien structurante soit mise en place pour que la réflexion soit globale, afin que les élus n'apprennent pas les décisions en même temps que la population.

M. CHAUVIN n'a pas d'opposition de principe, mais s'interroge sur la pertinence d'aller jusqu'au 31 décembre. Il s'abstiendra surtout pour une raison : la commission qui s'occupe de la voirie et de la circulation n'a pas été réunie, il faut que les conseillers municipaux, dont c'est la raison d'être, y travaillent et émettent un avis. Il n'espère que ça ne deviendra pas une habitude de fonctionnement.

Mme HENRIET lui fait remarquer que c'était une promesse de campagne de la liste de Patrick COMTE.

M. CHAUVIN le sait bien, mais si les commissions n'interviennent pas, il faut alors les supprimer.

M. GAGELIN affirme que la commission a bien été réunie.

M. PETAMENT répond qu'il n'y a pas été question de la circulation sur la rue Vannolles.

M. COMTE assure que les mesures correctives seront faites avec la commission. Il ne s'agit là que d'une phase de test.

M. GUINCHARD sait bien qu'il y a un programme à mettre en place, mais ce n'est pas pour ça les minorités ne peuvent pas être consultées.

M. CORGINI prend l'exemple de la Commission Sport Santé Bien-être. Il y a eu une première réunion de travail. Hormis M. LAITHIER, l'opposition y était inexistante. Il faut que l'opposition soit présente.

M. GUINCHARD répond qu'il faut que les commissions soient prévues à l'avance. Les membres de la minorité sont peu nombreux, et il y a des commissions posées certaines fois en même temps. Le prochain groupe de travail de Mme DUSSOUILLEZ a lieu en même temps qu'une autre commission. De même, la commission Economie à la CCGP a lieu un soir du 18 juin.

M. CORGINI rappelle que les absents aux commissions doivent informer de leurs absences.

M. GUINCHARD ajoute qu'il ne faut pas avoir une accumulation de réunions sur les mêmes soirées. Lors de la prochaine réunion du 9 juin, 2 personnes de la majorité ont répondu qu'elles ne pourront pas être là car elles ont une autre

réunion en même temps. On est en début de mandat, il faut que l'organisation se mette en place

Le conseil adopte la délibération à la majorité, avec 4 abstentions.

7. DVEP - Passation de l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement entre la ville de Pontarlier et la Communauté de Communes Grand Pontarlier

Mme HENRIET donne lecture du rapport. La ville de Pontarlier n'assurera plus à titre gracieux les éventuels frais. Elle fera l'avance des débours et refacturera aux autres groupes au pro rata des quantités et des montants prévus.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

8. DIFE - Passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance des ascenseurs de la Ville de Pontarlier, de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, de la commune de Doubs et de la commune de Dommartin

Mme HENRIET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

9. DIFE - Passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance et à l'achat des extincteurs et RIA de la Ville de Pontarlier, de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, de la commune de Doubs et de la commune de Dommartin

Mme HENRIET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

10. Comité Social Territorial

Mme HENRIET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

11. Association du Chemin de Fer Touristique Pontarlier-Vallorbe - Désignation des représentants de la Commune

Mme HENRIET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

12. Idéha - Désignation d'un représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires et d'un représentant à l'Assemblée Spéciale des actionnaires public

Mme HENRIET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

13. Office Municipal des Sports - Désignation des représentants de la Commune

Mme HENRIET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

14. Modification de la liste des logements de fonction

Mme HENRIET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

Politique de la Ville - Vie des quartiers - Education à la citoyenneté - Programme de Réussite Educative - Jeunesse

Rapporteur : Anne-Laure VAUFREY

15. Subvention Appel à Projet Initiatives Jeunes – Urbanwave

Mme VAUFREY donne lecture du rapport.

M. GUINCHARD estime que cette manifestation, soutenue par la ville, serait rentrée dans les bonnes idées pour animer le centre-ville lors de la piétonnisation. Il trouve dommage que cela se déroule au KLAB, de façon un peu intimiste, dans une zone industrielle. On lui donnerait une visibilité plus importante au centre-ville. Si cette manifestation est bien organisée, elle rentre totalement dans cette possibilité d'utiliser cette place publique et qui cible un public plus large. Il est donc surpris que cette possibilité n'ait pas été évoquée. Il pense que ça aurait été bien pour la ville de Pontarlier. C'est dommage.

M. COMTE répond que l'ancienne municipalité n'avait pas suffisamment d'animations prévues au centre-ville.

M. GUINCHARD note que le KLAB est le seul organisme dont les subventions ont augmenté de 900%. La CCGP leur a donné la possibilité de s'installer à la Belle Vie, avec des tarifs préférentiels. Ça ne s'est pas fait. Les interlocuteurs ont changé. Il ne faut pas dire qu'on n'a pas essayé de les soutenir : ils ont été rencontrés, on leur a proposé un local. Cette délibération n'a rien à voir avec un soutien de la municipalité au KLAB. **M. GUINCHARD** pense simplement à l'animation du centre-ville. Il ne met pas en confrontation la Ville et le KLAB.

M. LOCATELLI signale qu'il avait été proposé aux jeunes qu'ils fassent ça sous la Halle. Ils craignaient que ce soit trop grand pour eux, c'est pour cela que c'était plus logique de faire ça apparemment au KLAB pour eux.

Le conseil adopte la délibération à la majorité, avec 2 abstentions.

16. Convention de mise à disposition d'un support mural – Néolia

Mme Vaufrey donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

Rapporteur : Fabien PARET

17. Subventions de fonctionnement Politique de la Ville 2026

M. PARET donne lecture du rapport.

Mme AKTAS-LEROUX veut remercier les services, car il y a eu un travail de fourni et de qualité effectué.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

18. Signature d'une convention d'objectifs et de moyens - ADDSEA secteur AHL

M. PARET donne lecture du rapport.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

Vie scolaire et périscolaire - Restauration scolaire

Rapporteur : Delphine PERNIN

19. Modification du règlement intérieur du périscolaire

Mme PERNIN donne lecture du rapport.

M. GUINCHARD se souvient qu'il avait émis l'idée qu'il ne fallait pas que les enfants restent au périscolaire le matin, le midi et le soir car il ne fallait pas que le périscolaire devienne une garderie, ne remplace les nounous ou les parents. Est-ce qu'une limite a été évoqué, pour éviter que les enfants ne soient laissés à la charge de la collectivité ?

M. PERNIN répond que cela n'a pas été évoqué pour l'instant. Cela concerne très peu d'enfants.

Mme HERARD explique qu'il n'est pas possible de limiter les créneaux. Soit on ouvre complètement, soit on n'ouvre pas. Ces enfants auront des journées plus longues que leurs parents et en plus seront en difficulté sur le repas car ils

sont plus lents que les autres, car ils sont plus petits... Elle n'est pas favorable à ça, même si elle entend les besoins des parents. On assiste aussi à une baisse de la démographie, donc les nourrices sont plus flexibles car elles ont moins d'enfants et moins de demandes.

M. COMTE répond qu'ici on ne parle que de l'âge d'entrée.

Mme PERNIN ajoute que dans le règlement il est bien spécifié que 2 créneaux sont privilégiés. Le reste de la délibération est inchangée.

Mme HERARD répond qu'on peut le dire, mais le bornage s'était fait avec des enfants qui avaient trois ans. On ne peut que l'encourager, mais si les parents ne veulent pas et que l'enfant est jeune, les parents ont raison malgré tout.

M. COMTE note qu'il y avait d'une part l'entrée à l'école maternelle et d'autre part le périscolaire.

Mme HERARD répond que cela fait des journées immensément longues par rapport au périscolaire.

M. COMTE note qu'on ne parle que de quatre mois.

Mme HERARD explique que pour un enfant de trois ans, quatre mois c'est énorme. Il y avait eu une expérimentation et il y avait des difficultés avec des enfants qui étaient à la traîne.

Mme PERNIN fait remarquer que lors de la commission, son groupe était représenté, et la commission avait émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme HERARD répond que les deux personnes n'étaient pas là au mandat d'avant et n'avaient pas encore toutes les explications.

Le conseil adopte la délibération à la majorité, avec 4 abstentions.

20. Vie scolaire - Accueil périscolaire - Tarifs 2026/2027

Mme PERNIN donne lecture du rapport.

M. LAITHIER trouve qu'une augmentation de 5% pour tout le monde est injuste. Il y a des familles pour qui on devrait baisser les tarifs et pour d'autres, les augmenter davantage. Pour une famille travaillant sur Pontarlier qui gagne le SMIC, avoir une augmentation de 5% sur son tarif périscolaire grève son budget davantage que pour quelqu'un qui travaille en Suisse. Un équilibre plus juste serait de baisser certains tarifs et en augmenter d'autres. Pour les 2 premières tranches avec les quotients les plus bas, si on part du principe que la personne les met matin, midi et soir, on est sur un taux à 2,66% par rapport à son revenu, alors que sur l'avant dernière tranche, on est sur 2,33% de son revenu. Donc les personnes qui gagnent davantage sont moins grevées. Si on veut de la justice, il faut que le taux soit le même pour tout le monde à minima.

M. COMTE répond qu'on ne parle que de quelques euros pour les tranches les plus basses.

M. LAITHIER note que quelques euros, lorsqu'on est au SMIC, c'est beaucoup.

Mme PERNIN a fait un calcul pour la tranche de quotient familial de 1201 à 1400. Sur la base de deux enfants, cela fait une augmentation de 72 centimes par semaine.

M. LAITHIER répond qu'on peut faire des simulations sur plein de choses. Si on prend le premier créneau, qui est aujourd'hui à 2.66% et qu'on le mettait à 2.33% comme c'est le cas pour le dernier créneau, cela ferait économiser 5 euros par mois. Cela ne paraît pas grand-chose, mais cela peut représenter par exemple une place de cinéma pour cet enfant. Il n'est pas favorable à une augmentation générale, mais qu'il y ait un ajustement plus pointu.

Mme HERARD note qu'en complément, les allocations familiales augmentent aussi, donc l'augmentation s'annule.

M. LAITHIER répond que tout le monde ne prend pas toutes ses aides. Prendre des aides, c'est parfois honteux pour certaines familles.

M. COMTE le note. Le débat porte plus sur la forme que sur le fond.

Le conseil adopte la délibération à la majorité, avec 1 abstention.

21. Mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) au sein des écoles de la Ville de Pontarlier
Mme PERNIN donne lecture du rapport.
M. CHAUVIN espère, après l'épisode tragicomique du dossier Jeanne d'Arc du dernier Conseil municipal, que dans toutes ces écoles, il y a aussi l'école Saint-Joseph de Pontarlier.
Mme PERNIN répond que ce contrat est proposé sur les trois années scolaires à venir. Pour cette première année, il y a trois écoles publiques qui ont été proposées. Cela concerne cinq classes. Ce projet a été discuté l'année dernière.
Mme HERARD note que l'ancienne municipalité avait effectivement commencé à y travailler, avec l'idée d'apporter la culture pour tous dans les établissements scolaires. Il est question d'un financement 50/50. On est bornés avec la DRAC sur un mandat de trois ans et après, il faut que ce soit rediscuté avec les montants. C'était vraiment une volonté d'expérimenter, comme ces classes musicales et théâtrales. Il faut bien commencer avec une classe pilote. Elle est très heureuse que ce projet voie le jour et qu'on puisse engager ces crédits. La DRAC est de moins en moins financeuse. Elle souhaite que les enfants apprécient.
Mme PERNIN ajoute que pour l'année scolaire 2026-2027, l'éducation nationale a proposé 3 écoles qui ne sont pas QPV.
Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions

Rapporteur : Patrick COMTE

22. Compte-rendu des décisions prises - Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le compte-rendu des décisions est approuvé.

A titre d'information, dans le programme de campagne, il avait été émis la possibilité de passer la vitesse limitée en Ville à 30 km/h. Cela commencera normalement au 1^{er} septembre.

M. CHAUVIN souhaiterait travailler en commission. Est-ce que cela concerne une partie de la ville ? Toute la ville ? Les axes structurants ? Tout cela pose question.

M. COMTE répond que tout est fait avec bon sens. **M. GAGELIN** organisera une commission là-dessus.

M. GUINCHARD souhaiterait aussi discuter des macarons, ce qui a été annoncé dans la presse.

M. GAGELIN répond que rien n'est fait, rien n'a été décidé. Il faut laisser de côté les ragots. Il y a des choses officielles.

Mme DE OLIVEIRA note que cela a été annoncé en réunion officielle.

M. GUINCHARD ajoute que ce sont des propos tenus par des élus. L'idée des macarons, du stationnement, de la modification de la zone bleue devrait être discutée en commission. C'est le cheminement normal d'une décision municipale.

M. COMTE estime que les macarons sont la seule façon d'avantager les résidents et les commerçants.

M. GUINCHARD répond qu'il y a une zone de flou dans les annonces faites. Est-ce que les employés des commerces sont concernés ?

M. COMTE a été clair là-dessus. Ces macarons sont pour ceux qui résident et travaillent en centre-ville.

M. GUINCHARD note que le fait de n'avoir l'information que par le biais de

la presse fait qu'il n'a pas été possible d'en discuter. Le but d'une commission est de mieux défendre la position de la municipalité.

M. GAGELIN répond que décider, ce n'est pas forcément appliquer.

M. GUINCHARD a surtout peur la communication aille plus vite que le travail.

Egalement, M. COMTE explique que les services de la sous-préfecture, de la DIR Est et du STA sont favorables à la suppression des feux du carrefour Saint-Claude. Le comité de quartier Charpillot-Chapelle demande, avant la suppression, un essai avec la temporisation. Il est possible de faire un feu vert plus long aux heures de pointe pour les frontaliers.

M. CHAUVIN estime qu'il faut penser aux habitants avant les frontaliers.

M. COMTE répond que dans les frontaliers, il y a des Pontissaliens.

M. GUINCHARD ajoute que cela fait partie des sujets dont il faudra discuter en commission. Il n'est pas contre la suppression de ces feux, mais si l'on peut travailler sur les temporisations, on peut penser que la ville intelligente va permettre de gérer au mieux les feux, comme cela permettra de gérer à distance beaucoup de choses. Il souhaite, pour conclure, que l'on porte bien attention sur les dates des commissions.